



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 25 novembre 2025

Délibération n° 9-27-2025
Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 9
Votants contre : 1
Abstentions : 1

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Camille DAEL, Pascal DIDTSCH, Sylvie GUERRAND, Colette GENET, Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN, Guillaume BOULAYE.

Excusés : Jérôme VARANGLE, Guillaume WIENER, Sébastien LERAT, Gérard DUBUCHE, Brigitte MARY,

Date de la convocation : 18 novembre 2025

Objet :

CCAS-RESIDENCE AUTONOMIE REVISION DES LOYERS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Exposé des motifs :

Comme chaque année, pour donner suite à la publication des indices INSEE révisions de loyers, il convient de procéder à la révision des loyers de la Résidence Autonomie à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre était en 2024 de 144.51. En 2025, il est de 145.77.

Il y aura donc une augmentation pour l'année 2026, de :

Logement T1 :

- Loyer mensuel actuel : 607.59 €
- Loyer mensuel 2026 : **612.89 €** (607.59 X 145.77/144.51)

Logement T2 :

- Loyer mensuel actuel : 652.53 €
- Loyer mensuel 2026 : **658.22 €** (652.53 X 145.77 /144.51)

Logement T4 :

- Loyer mensuel actuel : 708.06 €
- Loyer mensuel 2026 : **714.23 €** (708.06 X 145.77 /144.51)

Délibération :

Vu le contrat de séjour de la Résidence Autonomie et notamment les modalités de révision figurant à l'article « Révision de la redevance locative »

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration décide à l'unanimité,

Pascal DIDTSCH vote contre
Sylvie GUERRAND s'abstient

- **D'APPROUVER** l'augmentation des loyers au 1^{er} janvier 2026 en fonction de la révision de l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2025 fixé à 145.77.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

